

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 octobre 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Soit : 7 membres

Total des voix : 9

**Double voix (cf statuts)*

Membres avec pouvoirs : Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Membres excusés : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon- donne pouvoir à Mr Rémi VIDOR), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

RENV A CA 19/10/2021 délibération 1 : durée amortissements

Affiché le 29/10/2021

Envoyé en préfecture le 29/10/2021
Reçu en préfecture le 29/10/2021
Affiché le
ID : 056-200067932-20211018-211019_DEL01-DE

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération : Délibération 1 : DURÉE AMORTISSEMENTS

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration a validé les durées d'amortissements des immobilisations le 24 février 2015. Depuis, les acquisitions de matériel ont évolué : nouveaux équipements dont les « WING FOIL ». Pour ces matériels spécifiques et fragiles, nous vous proposons de créer une ligne :

Nature du bien : matériel spécifique foil,
Durée d'amortissement : 2 ans

Sur la proposition de Monsieur le Directeur, vu l'avis favorable du comptable de la RENVA, et si vous êtes d'accord, il vous est proposé :

- de valider la durée des amortissements du matériel spécifique

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- valide la durée des amortissements du matériel spécifique;
- donne tous pouvoirs au directeur pour l'exécution de cette délibération

Résultat des votes

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A



Mme Anne GALLO

RENV A CA 19/10/2021 délibération 1 : durée amortissements